

## Le duo fleurs-Armagnac a séduit



Le duo fleurs-Armagnac a séduit

Samedi 28 et dimanche 29 avril, à l'occasion du Marché aux fleurs, organisé par l'association Arrebiscoula, le splendide mélange floral a une fois de plus émerveillé les nombreux visiteurs, qui ont complété leur visite par de bons moments de restauration et de dégustations.

Pour les organisateurs la journée de samedi a connu une excellente affluence de visiteurs.

Dimanche de bon matin, le temps incertain avec la présence d'ondées passagères, a laissé craindre momentanément une baisse importante de fréquentation.

Vers les onze heures, le public était là et au fil du temps des visiteurs sont même arrivés en bus. L'après-midi, le public a continué d'envahir Fourcès, accentuant ainsi la réussite de la 43e édition du marché aux fleurs.

La Banda les Kanari's comme à l'accoutumée a ensoleillé la place, en enthousiasmant le public avec son dynamique répertoire.

À 12 heures, Michel Cardoze, président d'Arrebiscoula, en présence de nombreuses personnalités, notamment Isabelle Sendrané, sous-préfète de Condom, Philippe Martin, président du Conseil départemental, Gisèle Biémouret, députée, Raymond Vall, sénateur, des conseillers départementaux, du maire de Fourcès et des maires des villages voisins, a ouvert la cérémonie de remise des prix.

Michel Cardoze a tout d'abord rappelé les motivations qui animent les membres d'Arrebiscoula et qui fédèrent plus d'une centaine de bénévoles de Fourcès et des villages des alentours. S'adressant aux bénévoles, Michel Cardoze a précisé :

« Vous pouvez être fiers de ces 43 années du Marché aux fleurs. »

Daniel Bellot, maire de Fourcès, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux personnalités, notamment à Isabelle Sendrané qui par sa présence a honoré cette manifestation florale.

Cette dernière a félicité les organisateurs du Marché, ainsi que les bénévoles, et les membres de la protection civile.

Gisèle Biémouret, présidente du jury a révélé le palmarès du cru 2018, et les personnalités ont procédé à la remise des prix.

Le prix du respect du thème et création a été décerné à l'établissement Elusa.

Le prix création originale et poétique a été remis à l'entreprise Massi (Haute Vienne).

Le prix du jardin éphémère au pépiniériste Cédric.

L'établissement Mazères (Lectoure) a remporté le prix de la production locale.

L'établissement Penisson a remporté le prix pépiniériste.

Le prix plantes potagères et fruits bio a été remis à l'entreprise Diama, et le prix artisan créateur à l'entreprise Patayou.



img\_6414-1000-300x199.jpg